Compte rendu

COMITE DE SUIVI ET DE PILOTAGE

Site Natura 2000
« Lac bleu, Léviste »
FR7300931

Source photo : Wendy Lesniak

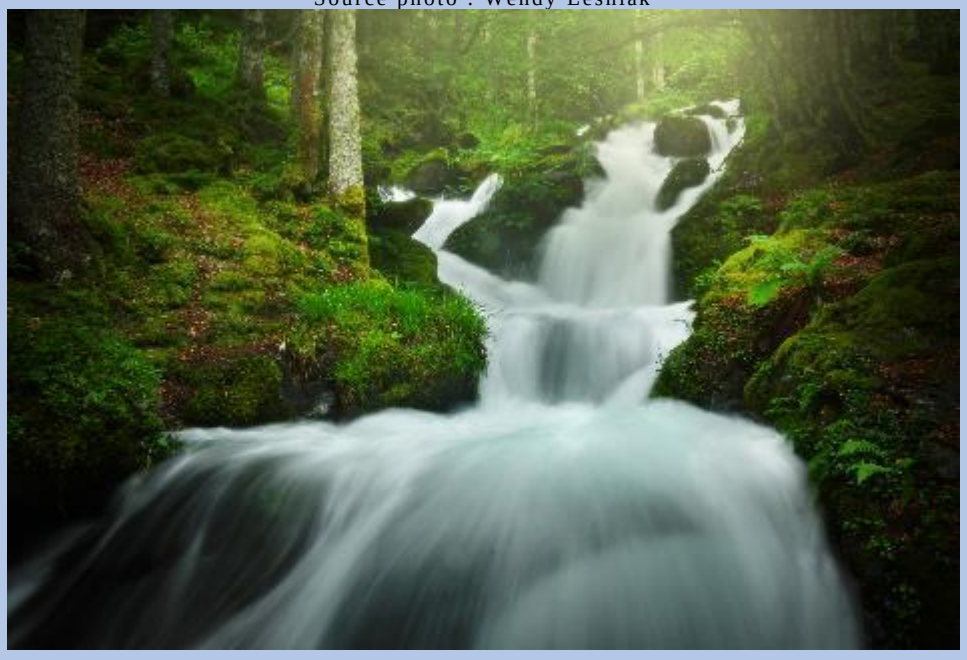

Mercredi 22 novembre 2023 - 18h00
Mairie de Geu

M E M B R E S P R E S E N T S

BEAUPERE Paulette	Nature en Occitanie (NEO)
BONNEU Vincent	Région Occitanie
BONNIER Amélie	Conseillère mairie Villelongue
CASTEROT Jean-Claude	Maire de Geu Président du copil du site Natura 2000 Président de la Commission Syndicale du Houscau
DEJEANNE Christelle	Direction Départementale des Territoires 65
LESNIAK Wendy	Animatrice Natura 2000 du site, CCPVG
OLICARD Ludovic	Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi Pyrénées
PAMBRUN Jean-Louis	Société de chasse Vic de Préchac
PITCHELU Julie	Parc National des Pyrénées
QUESSETTE Céline	Adjointe mairie Villelongue

M E M B R E S E X C U S E S

CASTAGNE Bernard	Chasseurs barégeois
COY Jérôme	Office National des Forêts
HERVIALLARD Alexandra	Sous-préfecture Argelès-Gazost
MOURNET Benoît	Député 2e circonscription
RIGALLEAU Jean-Marc	
RONDEAU Julien	Office National des Forêts
SALLENT Anne	GIP CRPGE
SALOMON Jean	Préfet Hautes-Pyrénées
TULEU Fabien	Sous-préfet Argelès-Gazost

SOMMAIRE

PREAMBULE 4

DESIGNATIONS 4

COMMUNICATION 5

- Animation nature CPIE Bigorre 5
- Animation nature avec ECO'DELS 7
- Panneau informatif sur le lac d'Isaby 7

GESTION HABITATS ET ESPECES 9

- Formations 9
- Analyse génétique Desman des Pyrénées 10
- Etude sur les chiroptères 12
- Suivi de la zone humide d'Isaby 14

PASTORALISME 15

- Projet et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC et MAEC) 15

ANIMATION DU SITE 19

- Budget des prestations 19
- Dotation biodiversité 20
- Evaluation du Docob 21

DISCUSSION OUVERTE 22

PREAMBULE

Jean-Claude CASTEROT, président du comité de pilotage ouvre la séance en excusant les absents et remerciant tous les participants de leur présence. Il retrace le contexte en précisant que jusque maintenant c'était l'Etat qui assurait la gestion des sites Natura 2000, depuis 2023 le relai a été fait à la Région, à cet effet nous accueillons et nous souhaitons la bienvenue à Vincent Boneu de la Région Occitanie qui est le référent des sites Natura 2000 des Hautes-Pyrénées.

Un tour de table est proposé pour les présentations.

Vincent Boneu ajoute qu'effectivement depuis janvier 2023, il y a eu un transfert de compétences partielle à la Région. La DDT garde une petite partie des missions (réglementaire, évaluations des incidences). L'objectif pour la région Occitanie est d'avoir des techniciens délocalisés sur place, pour notre cas à Tarbes, pour suivre l'ensemble des sites Natura 2000 des Hautes-Pyrénées afin d'assurer la continuité de l'animation des sites.

DESIGNATIONS

Vincent BONEU présente cette partie :

Cette partie concerne la désignation du Président de Comité de Pilotage ainsi que la structure animatrice. Au stade de l'animation du site, chargé du suivi de la mise en œuvre du DOCOB et sous le contrôle du COPIL : la structure porteuse est alors désignée pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les derniers votes datant d'octobre 2020, l'échéance arrive à sa fin. Ainsi, la CCPVG s'est portée volontaire en 2023 pour assurer cette mission. Aucune autre collectivité n'a levé le doigt et personne ne s'est opposé à ce que ce soit la CCPVG qui poursuive pour les 3 prochaines années.

Jean-Claude CASTEROT a montré sa volonté de conserver son rôle de président du comité de pilotage. Personne ne s'est opposé à ce que Mr CASTEROT poursuive dans sa lancée.

A la suite de ce chapitre Jean-Claude CASTEROT est élu Président du Comité de Pilotage en son nom, et la CCPVG est élue structure animatrice du site Natura 2000 « Lac bleu, Léviste » pour une durée de 3 ans. En 2024, sera établie la convention cadre qui lie la région Occitanie et la CCPVG.

Jean-Claude CASTEROT (Président du Copil) remercie l'assemblée pour son élection et salue une nouvelle fois la CCPVG qui a récupéré l'animation de ce site, autrefois portée par la mairie de Geu.

Vincent BONEU (Région Occitanie) rajoute qu'il est intéressant pour le site d'avoir une animatrice Natura 2000 à 100% sur la mission.

COMMUNICATION

❖ Animation nature CPIE Bigorre

En 2021, les animateurs Natura 2000 ont convenu avec l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie ainsi que le CPIE Bigorre d'instaurer les « mardis Natura 2000 » afin de donner davantage de poids au réseau. Tous les mardis, une animation nature grand public avaient lieu entre mi-juin et mi-septembre sur les 14 sites Natura 2000 des vallées des gaves. En 2023, sur le site du lac bleu, elle devait être faite le mardi 15 août, jour étant férié, la sortie a été décalé au jeudi 17 août. Réalisée par le CPIE Bigorre-Pyrénées, le départ s'est effectué à Hautacam à 9h en direction du lac de Bassia en longeant la crête au-dessus du lac d'Isaby et lac d'Ourrec. L'objectif de l'animation était de partir à la découverte du Desman des Pyrénées au lac de Bassia. Cette sortie est proposée tous les ans car c'est un itinéraire qui fonctionne bien et qui attire beaucoup de monde. La journée comptabilisait 11 personnes (dont 10 payantes).

Une participation financière avait également été instaurée à hauteur de 5€ par personne pour la journée et 3€ par personne pour la demi-journée. Lorsque les sorties étaient gratuites, les personnes s'inscrivaient mais beaucoup se désistaient à la dernière minute ce qui posait un problème d'organisation. Cette participation permet donc de responsabiliser les gens.

Lors de la facturation, les participations financières sont déduites du montant total.

Les participants ont adoré leur journée. Touristes et locaux étaient présents...

Cette action réalisée était prévue pour un montant de 520 € la journée. En décomptant, les participations (10 x 5€), la journée s'est élevée à 470 € TTC. Elle sera à nouveau proposée pour un montant de 560€ pour l'année 2024.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) demande comment se fait la communication sur ces sorties CPIE et propose de relayer les informations via leur site internet et les réseaux sociaux. Réponse : tous les ans, l'organisme sort un petit livret recensant toutes les sorties prévues sur l'année dont les sorties Natura 2000. Au mois de février, on leur envoie un récapitulatif de toutes nos sorties estivales. Ce livret est disponible en ligne sur leur site internet ainsi que sur celui de l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie (ATVG). Jusque maintenant des affiches étaient réalisées en amont des sorties afin d'attirer le public, mais depuis que l'on privilégie la communication via internet, les sorties sont déjà remplies en avance donc plus besoin de concevoir ce type d'affiche.

Jean-Louis PAMBRUN (Société de chasse Vic de Préchac) s'interroge sur le nombre d'encadrant pour ce type de sortie. Réponse : un accompagnant pour un groupe maximum de 12 personnes. Ce sont des personnes très compétentes qui connaissent très bien le territoire, qui sont pour la plupart accompagnateurs montagne et qui proposent de nombreux outils pédagogiques pour le grand public. - Il ajoute qu'il doit être bien rare de pouvoir croiser le Desman des Pyrénées au lac de Bassia qui est un lac non-connecté. Réponse : Il est tout de même présent sur la région hydrographique notamment sur le secteur d'Isaby et d'Ourrec. Même si aucun individu n'est observé lors de la sortie sur ce lac, elle permet tout de même de faire découvrir l'espèce aux locaux qui ne le connaissent pas encore…

Jean-Claude CASTEROT (Président du COPIL) demande comment se passe la facturation de la sortie en cas d'annulation s'il n'y a pas assez d'inscrits ? Réponse : cette prestation est inscrite sur le budget Natura 2000, les participations financières sont déduites des factures finales donc peu importe le nombre d'inscrits le montant est toujours réglé aux prestataires. Par contre il faut un minimum de 5 à 6 inscrits pour valider une sortie, dans le cas où il n'y a pas assez d'inscrits la sortie est soit reportée soit annulée, auquel cas la prestation n'est pas facturée.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) souhaite connaitre le nombre de participants maximum. Réponse : tout dépend du type de sortie et du milieu fréquenté, par exemple sur d'autres sites lorsqu'il y a une sortie prévue sur une zone humide le nombre de participants est réduit à 5 maximum pour limiter les impacts. Pour la sortie au lac de Bassia, vu que le secteur reste tout de même très accessible on limite à 12 maximum.

Jean-Louis PAMBRUN (Société de chasse Vic de Préchac) précise qu'il faut également adapter la sortie au type de public car tout le monde n'est pas entraîné pour faire de la grande randonnée. Réponse : On reste sur des sorties accessibles au grand public / famille avec enfants.

❖ *Animation nature avec ECO'DELS*

En 2022, la CCPVG a accueilli une stagiaire (Anne-Cécile RAMADOUR) en alternance sur 18 mois (BPJEPS éducation à l'environnement et développement durable) pour travailler sur les outils de communication. L'objectif principal était de développer des outils pédagogiques de sensibilisation avec des jeux et animations ludiques pour les scolaires et grand public sur divers thèmes (odonates, lecture de paysage, milieux forestiers, espèces Natura 2000….). C'est donc une personne que nous avons formé tout au long de ces 18 mois sur tout ce qui touche à la politique Natura 2000 ainsi que sur les espèces et habitats naturels qui y sont liés. Anne Cécile est donc devenue très compétente en la matière puis est devenu très autonome. Depuis elle a ouvert son association sur l'éducation à l'environnement « ECO'DELS » qui propose différentes sorties nature. N'étant pas accompagnatrice montagne, elle ne peut pas réaliser des sorties supérieures à 250m de dénivelé, elle reste donc sur des sorties type balades. De ce fait en 2023, nous avons décidé de mettre en place des sorties Natura 2000 avec elle. Nous sommes restés sur l'idée des « mardis Natura 2000 » et sur le site du lac bleu elle est intervenue le mardi 8 août sur le secteur du lac d'Isaby où elle a encadré un groupe de 13 personnes payantes. Nous avons souhaité conserver les participations financières à hauteur de 5€ par personne à la journée de ce qui nous faisait un montant total de 250€ moins les participations financières nous sommes arrivés sur une prestation à la journée de 185€. Etant très motivée et pédagogue, elle a conçu beaucoup d'outils de communication qui servent lors de ces sorties qui fonctionnent très bien. Deux autres sorties seront proposées pour 2024 où les itinéraires restent encore à réfléchir pour un montant de 500€ pour les deux journées.

❖ *Panneau informatif sur le lac d'Isaby*

Une proposition d'outil pour sensibiliser à la fragilité du lac d'Isaby a été émise. Il s'agit d'un outil qui prendrait la forme d'un petit panneau pupitre avec différents objectifs :

- Faire connaitre les lacs pyrénéens qui sont des réservoirs de biodiversité avec une faune et flore très spécifique
- Sensibiliser sur les différentes pressions anthropiques comme le pastoralisme via le piétinement, la pollution atmosphérique, l'empoissonnement (au départ les lacs étaient dépourvus de poissons et ce n'est que plus tard qu'ils ont été introduits), les activités touristiques ou de loisirs comme la pêche ou encore la baignade …On observe de plus en plus de personnes se baignant dans les lacs d'altitudes avec l'utilisation de crème solaire / anti-moustique / déodorants ect qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité.

- Faire découvrir la flore et les habitats typiques du lac d'Isaby. Le projet GREEN (projet transfrontalier France – Espagne – Andorre) travaille depuis quelques années sur différents milieux naturels dont le milieu aquatique et plus précisément sur les lacs d'altitude. Parmi les différentes structures qui ont travaillé sur ce projet on retrouve le Conservatoire Botanique National qui a étudié de près ces lacs. Plusieurs lacs d'altitudes ont été étudiés sur l'échelle du massif pyrénéen dont le lac d'Isaby. Il s'est avéré que ce lac abrite des communautés végétales bien particulières et il paraît intéressant de mettre ces données en valeur.

Les caractéristiques proposées: un support type pupitre en acier d'une hauteur de 150cm (dont 50cm à enfouir) avec une finition rouille naturelle stabilisée et d'une dimension de 30 x 50cm en dibond.

Les petits panneaux pupitres que vous avez en photo (voir photo ci-contre) ont été installés aux abords de la zone humide de la Badette sur la commune d'Arcizans-Avant.

L'estimation financière s'élève à 1194€ TTC dont près de 700€ pour la conception visuelle (graphisme) et 500€ pour la fabrication du panneau.

Toutes les personnes présentes aujourd'hui à ce comité de pilotage ce sont toutes au moins rendues une fois sur ce lac et ont pu constater la fréquentation qui grandit au fil des années sur la période estivale. L'idée du panneau nous paraît être intéressante afin de sensibiliser et communiquer sur la fragilité de ce lac et les impacts que l'homme peut avoir dessus.

L'objectif est donc de recueillir les avis des membres du comité de pilotage sur l'idée de la mise en place de ce panneau :

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) s'interroge sur l'emplacement futur du panneau. Le secteur est-il utilisé par des troupeaux ? Si le panneau n'est pas bien fixé les vaches s'en servent de grattoir et le panneau finit par se détacher et tomber. Réponse : effectivement le secteur est utilisé par des troupeaux bovins. Dans le cas des panneaux installés près de la zone humide sur Arcizans-Avant, le secteur est aussi très fréquenté par les vaches et pourtant ces 3 petits panneaux n'ont pas bougé depuis 2019, il faut bien réfléchir sur l'emplacement final du panneau.

Jean-Claude CASTEROT (Président du COPIL) ajoute qu'un panneau est actuellement en place depuis une dizaine d'années sur le secteur du lac d'Ourrec pour sensibiliser sur le niveau d'eau.

Jean-Louis PAMBRUN (Société de chasse Vic de Préchac) rapporte qu'il avait été placé un balisage spécifique sur la piste de fond du Hautacam avec des gros

piquets avec du béton, et les chevaux les ont mis par terre. L'idée du panneau d'Isaby est une très bonne idée mais il faut qu'il puisse tenir dans le temps.

Jean-Claude CASTEROT (Président du COPIL) reconnait voir de plus en plus de personnes se baigner dans ces lacs d'altitudes. Autrefois la montagne n'était pas utilisée de la même façon.

Jean-Louis PAMBRUN (Société de chasse Vic de Préchac) demande qui s'occuperait de la mise en place du panneau ? (Réponse : les panneaux pupitres d'Arcizans-Avant avaient été installés par les agents de la CCPVG, nous pourrons donc faire la demande auprès du service technique de mettre en place le panneau.). Il propose l'idée d'intégrer ce panneau à un massif en pierre type muret naturel, et mettre en place uniquement la plaque avec les informations fixée sur un gros caillou à plat sans pieds pour éviter les dégradations par les animaux.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) rajoute qu'il pourrait prendre le style d'un panneau type « table d'orientation » intégré sur la roche.

Vincent BONEU (Région Occitanie) précise qu'il faudra faire apparaitre les logos des financeurs sur le graphisme.

GESTION HABITATS ET ESPECES

❖ Formations

En 2023, l'animatrice Natura 2000 a assisté à diverses formations dans l'objectif d'améliorer ses connaissances et pouvoir être autonome par la suite sur les suivis et inventaires.

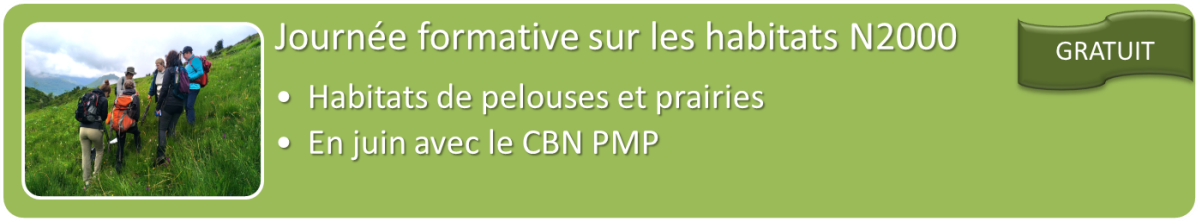

Objectif : revoir les bases de la botanique des plantes de montagne qui composent les habitats de pelouses et de prairies dans le but de mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) – croiser les différents regards entre animateurs Natura 2000, chargées de mission pastorales (GIP CRPGE) et botaniste phytosociologue (CBN PMP)

Vincent BONEU (Région Occitanie) demande si la journée avait été ouverte à d'autres participants ? Réponse : oui elle a été ouverte aux animateurs Natura 2000 des vallées des gaves et au GIP CRPGE.

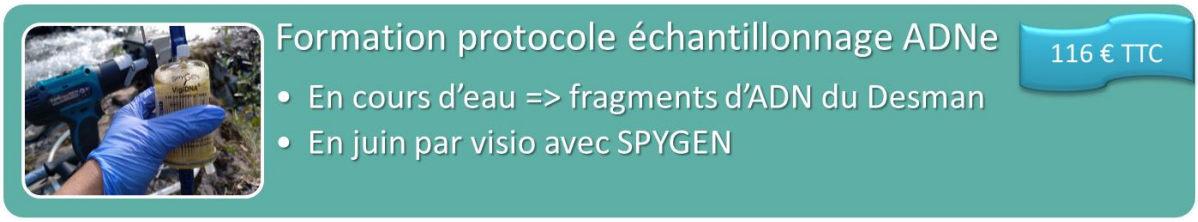

Objectif : être autonome sur le protocole d'échantillonnage (prélèvement) d'ADN environnemental pour détecter le Desman des Pyrénées en cours d'eau : récolte d'échantillons et envoie au laboratoire pour analyse génétique qui établit une liste d'espèces à partir d'ADN retrouvés dans les échantillons d'eau envoyés.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) souhaite savoir si ce type de prestation a été pris en charge par les crédits Natura 2000. Réponse : Oui, cette année ce type d'étude a été mis en place sur le site du Gabizos pour compléter les multiples prospections terrain réalisées par le Parc National des Pyrénées.

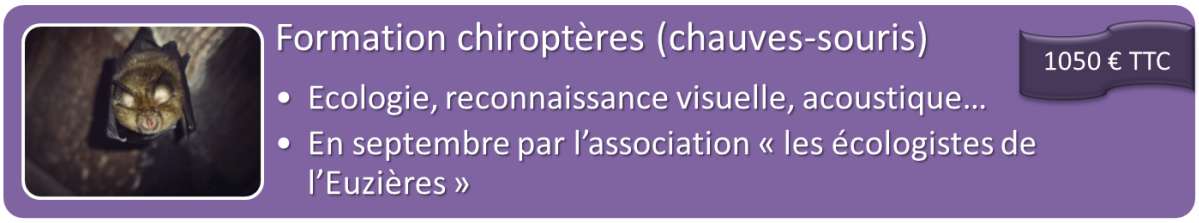

Objectif : comprendre et apprendre le fonctionnement des chauves-souris : écologie, reconnaissance et détermination visuelle et initiation à l'étude acoustique (les chauves-souris communiquent et se déplacent dans l'espace grâce à des ultrasons que nous appelons écholocation, et il y a beaucoup d'espèces qui se déterminent grâce à leurs ultrasons. Une formation très enrichissante pour nous animateurs Natura 2000 afin de proposer des actions de gestion cohérente sur nos sites en faveur des chauves-souris.

❖ *Analyse génétique Desman des Pyrénées*

Le Desman des Pyrénées est un petit mammifère semi aquatique qui prospère de préférence dans les ruisseaux torrentiels de montagne de France, d'Espagne, du Portugal et d'Andorre. De préférence, car on peut le retrouver également à 100m d'altitude dans le Pays basque. Il choisit les ruisseaux torrentiels car il a besoin de la présence de multiples caches pour se développer et construire ses gîtes. Il se nourrit de larves d'invertébrés aquatiques notamment d'éphéméroptères, de plécoptères, de trichoptères qui sont des espèces indicatrices d'une bonne qualité de l'eau. Le Desman est actif toute l'année : il présente un pic d'activité entre juin et octobre mais aussi au mois de février lors de l'étiage hivernal. Il y a peu, nous pensions qu'il s'agissait d'une espèce strictement nocturne mais les scientifiques se sont aperçus qu'il avait un pic d'activité en journée également. Des études de radiopistage ont démontrés qu'il serait actif entre 10h et 15h la journée et la nuit entre 2h et 6h du matin. Cette étude a également démontré sa faculté de déplacement où des individus ont parcouru près de 18km en une année !

Le Desman est classé vulnérable à l'échelle de la France. Il est menacé par la prédation notamment des mustélidés (Loutre d'Europe mais surtout par le Vison d'Amérique qui est une espèce exotique envahissante), des animaux domestiques (chiens et chats) mais aussi par les activités humaines (pollution de l'eau, aménagement hydroélectrique comme les barrages ou prises d'eau, artificialisation des berges, sports de loisirs tels le « ruisseling » activité grandissante consistant à remonter les cours d'eau à pied (impact sur le piétinement des fonds des cours d'eau, remise en suspension des particules…).

Un premier Plan National d'Actions (PNA) a vu le jour entre 2010 / 2015 suivi par le Programme LIFE+ Desman (2014 / 2020) où le but était d'acquérir des connaissances sur l'espèce, proposer des actions pour sa préservation et constituer un réseau d'acteurs mobilisés sur le territoire pour sa conservation.

Depuis deux ans, un nouveau PNA a vu le jour : il s'étale entre 2021 et court jusqu'à 2030, il a été coordonné par la DREAL en 2020, animé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et où l'on va retrouver des objectifs qui sont déclinés en 12 actions réparties sur 3 grands domaines notamment sur le volet connaissance, gestion et sensibilisation. Dernièrement, le 16 novembre a eu lieu le comité de pilotage de ce PNA afin de présenter les premiers résultats et les perspectives. En 2023, des prospections ont été menées dans les cours d'eau des vallées des gaves pour réactualiser la cartographie de répartition de l'espèce et où la date charnière est passée de 2005 à 2014 (les données antérieures à 2014 sont aujourd'hui considérées comme obsolètes).

En 2023, le Parc National des Pyrénées a ciblé le secteur du Val d'Azun et en 2024 sera ciblé le secteur de Luz et Gavarnie-Gèdre. Il n'est donc pas impossible que certains cours d'eau du site du lac bleu soient prospectés en 2024.

Sur la carte ci-dessous on remarque une partie gris foncé (noire) où la présence de l'espèce est considérée comme certaine et où il est obligatoire de prendre en compte l'espèce et son habitat dans les aménagements en cours d'eau. Sur la partie plus claire (grise), la présence de l'espèce est considérée comme potentielle et il faut alors prendre en compte uniquement l'habitat de l'espèce dans ces projets d'aménagements.

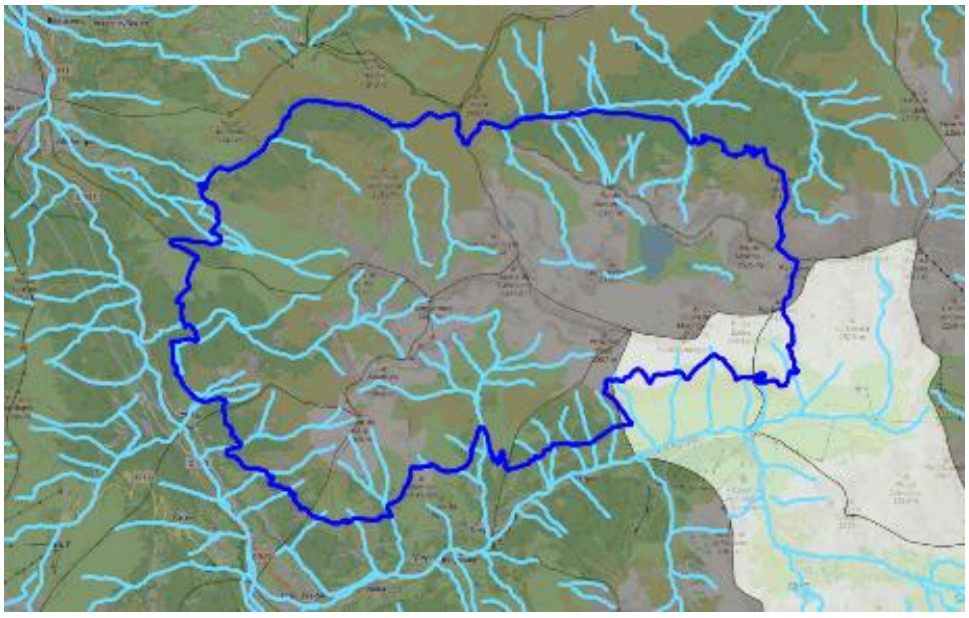

L'objectif c'est vraiment de pouvoir faire passer toutes ces régions hydrographiques grises en noires afin de prendre en compte de façon obligatoire l'espèce et son habitat lors de tout type de projet agissant sur les cours d'eau de montagne. Ayant été formée en 2019 à la recherche d'indices de présence du Desman, l'analyse génétique est la seule façon de certifier si l'espèce est présente ou non.

L'objectif est donc de récolter des crottes en cours d'eau et d'envoyer ces échantillons à l'analyse génétique au laboratoire de l'université de Liège, prestataire avec qui on travaille depuis plusieurs années. Pour anticiper les prospections de 2024 sur ce site, j'ai souhaité intégrer un budget pour l'analyse génétique de 10 échantillons afin de confirmer la présence de l'espèce par l'analyse génétique pour un montant de 641€.

Vincent BONEU (Région Occitanie) s'interroge sur la façon de déléguer ces prospections par le CEN MP aux animateurs Natura 2000. Réponse : étant donné que ce sont des cours d'eau qui sont présents sur nos sites Natura 2000, nous intervenons en tant que renfort.

❖ Etude sur les chiroptères

Qu'en est-il des chauves-souris présentes sur le site Natura 2000 ?

Dans le document d'objectif du site nous pouvons retrouver une fiche action qui est dédiée à la gestion forestière et qui mentionne la présence de plusieurs espèces de chauves-souris (Barbastelle d'Europe et Petit Rhinolophe).

Espèces	*Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière*	FORET Priorité 2

Contexte :	Les zones forestières, publiques et privées, représentent un peu plus de 10% de la surface totale du site. De nombreuses espèces recensées sur le site se développent en forêt (mousses, champignons) ou encore viennent y trouver des gîtes de repos, une source de nourriture (insectes, chauves souris)

Habitats concernés :	**Hêtraie acidiphile** (CB 41-12 / UE 9120) ; **Hêtraie calcicole** (CB 41-16 / UE 9150) ***Forêts de ravins** (CB 41-4 / UE 9180) **Forêts de pins de montagne** (CB 42-4 / UE 9430)
Espèces concernées	Les espèces de **Chauves souris** : → **Barbastelle d'Europe** Code UE 1308 → **Petit Rhinolophe** Code UE 1303 ***Buxbaumia viridis*** *Mousse forestière dont la présence est fortement suspectée*
Objectifs :	**Prendre la biodiversité en compte dans la gestion forestière et améliorer la connaissance sur les espèces forestières présentes sur le site**

Lors de l'élaboration du docob datant de 2007, 14 espèces ont pu être recensées dont 6 qui sont d'intérêt communautaire (**Barbastelle d'Europe, Petit Rhinolophe**, Grand Rhinolophe, Petit Murin, Grand Murin, Minioptère de Schreibers). Cette fiche action cible uniquement 2 espèces d'intérêts communautaires mais il serait peut-être intéressant de connaitre l'état des populations des autres espèces d'intérêts du site.

Nous souhaitons mettre en place une étude sur les chauves-souris du site en ciblant prioritairement les deux espèces mentionnées mais aussi d'élargir l'étude aux 4 autres espèces d'intérêts communautaire utilisant le site.

Cela fait maintenant 3 ans que je travaille avec une écologue indépendante, Hélène Dupuy, qui est spécialisée sur les mammifères et notamment sur les chauves-souris. Les études réalisées portaient sur la prospection de granges et la pose de détecteurs d'ultrasons. En 2024, nous souhaitons évaluer l'état des populations des chauves-souris sur le site avec ces méthodes. L'objectif sera d'observer si certaines espèces ont disparues ou dans le cas contraire si de nouvelles espèces sont arrivées.

Objectif de l'étude (7 jours) :

- Identifier les propriétaires de granges (prise de contact, sensibilisation sur la rénovation des toitures / bâtiments) situés à l'intérieur ou proximité immédiate du site notamment sur les secteurs d'Ortiac, Sers, Vizos, Chèze et secteur de Lesponne (milieu forestier).
- Localiser et visiter (extérieur et intérieur en présence du propriétaire) du patrimoine bâti du site pour estimer l'état de conservation et la potentialité d'accueil.
- Poser des enregistreurs acoustiques en altitude et dans les zones forestières
- Analyser et traiter les enregistrements
- Saisir les données et rédiger le rapport

Ce travail s'élève à un montant de 3500 €.

Vincent BONEU (Région Occitanie) confirme que le docob date de 2007, et qu'il serait peut-être intéressant d'envisager une évaluation du document d'objectif avant de pouvoir mettre en place de nouvelles études. Réponse : pour donner un exemple, en 2020 nous avons procédé à l'évaluation du document d'objectif du site du Cabaliros. La même année nous avons réalisé une étude sur les chauves-souris qui a permis de mettre en évidence 4 nouvelles espèces d'intérêts communautaires (Annexe 2 de la DHFF). Malheureusement l'évaluation a été clôturé avant d'avoir eu les résultats de l'étude sur les chauves-souris, ce qui a fait que les 4 nouvelles espèces n'ont pas pu être intégrées dans cette évaluation. Je pense donc qu'il est important de mettre en place les études en amont des évaluations afin que toutes les données positives ou négatives qui en sortent soient prises en compte de façon à rendre l'évaluation plus pertinente et cohérente.

Jean-Louis PAMBRUN (Société de chasse Vic de Préchac) ajoute qu'il n'y a pas beaucoup de granges présentes sur le périmètre du site. Réponse : effectivement la plupart des granges se situent en proximité immédiate du site mais quelques-unes sont localisées à l'intérieur notamment sur les communes citées.

Céline QUESSETTE (Mairie Villelongue) s'interroge sur les granges localisées sur le secteur de Villelongue et plus précisément sur le hameau d'Ortiac.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) rapporte qu'Hélène Dupuy est une personne très compétente, très pédagogue et montre une approche très douce quant aux sujets de rénovation des bâtiments en faveur des chauves-souris avec les propriétaires.

Jean-Louis PAMBRUN (Société de chasse Vic de Préchac) précise que ces petits mammifères arrivent toujours à se faufiler dans les petits interstices et se lotir dans les granges.

❖ *Suivi de la zone humide d'Isaby*

Depuis 2009, cette zone humide est suivie par le Conservatoire Botanique National de Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBN PMP). Cette étude prend la forme d'un suivi photographique des habitats humides pour évaluer l'impact du pâturage et des randonneurs. Un protocole pointilleux par la mise en place de piquets sur des coordonnées géolocalisées et la prise de photographie dans un angle particulier.

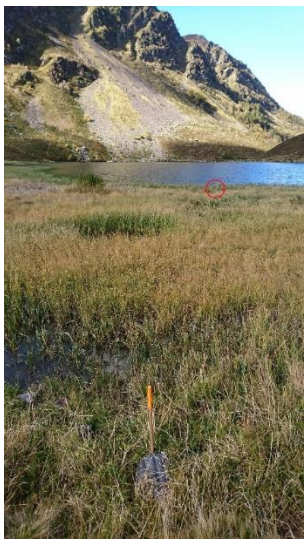

Le dernier suivi date de 2018 où l'animatrice Natura 2000 du site s'est rendue avec le CBN PMP afin de remettre en place ce protocole.

Ci-dessous 3 panoramas datant de 2009, 2013 et 2018 nous permettent de comparer l'état des communautés végétales aquatiques.

2009

2013

2018

Les dernières conclusions révèlent que l'impact du pâturage est moindre en 2011 portant moins de signe de décapage qu'en 2009. Les habitats n'ont pas évolué depuis 2013.

En 2024, nous souhaiterions continuer à suivre cette zone humide mais avec l'utilisation d'un nouveau protocole photo notamment par la prise de vue aérienne (drone). Quelques membres du CBN PMP ont validé la certification de pilotage par drone et cet outil a fait l'objet de plusieurs études sur les habitats naturels montagnards.

<u>Ludovic Olicard (CBN PMP)</u> rappelle que lorsque le protocole avait été mis en place en 2009, les drones n'existaient pas encore. L'objectif était de choisir un protocole simple, rapide et efficace, mais avec l'arrivée des drones, il est possible de revoir le protocole. L'utilisation de cet outil en 2024 permettrait de faire le lien des 3 années de suivis puisque le rendu photographique du drone permet une analyse fine sur un logiciel de Système d'Information Géographique (SIG) notamment par le calcul des surfaces des habitats. C'est un très bon support pour générer des cartographies de qualités. Il suggère la période d'octobre afin d'apprécier les différentes couleurs et contrastes de végétations, et cela permet d'éviter la période estivale et les flux touristiques (problématique avec le survol des randonneurs).

PASTORALISME

❖ Projet et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC et MAEC)

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est un des piliers de la Politique Agricole Commune (PAC). Il permet d'attribuer des aides pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques conciliant production agricole et protection de l'environnement : amélioration, adaptation et/ou maintien des pratiques pastorales en faveur de la biodiversité :

Le PAEC a une validité de 3 ans, période sur laquelle nous pourrons mettre en place des contrats de type Mesures Agro-Environnementales (MAEC) avec les agriculteurs du territoire pour une durée de 5 ans.

En 2023, nous avons accueilli une stagiaire de licence sur 4 mois qui a travaillé sur toute la préparation à la mise en place de ce type de contrat. Elle a réalisé de gros travaux cartographiques nous permettant de mettre en évidence les différents habitats d'estive à contractualiser et les secteurs à prioriser.

Le site Natura 2000 est composé de différents milieux naturels (habitats). Certains habitats n'ont pas de statuts, mais la plupart sont dits d'intérêts communautaires (HIC) : habitats qui ont permis de classer le site au sein du réseau Natura 2000. Sur ces habitats d'intérêts communautaires, 15 types d'habitats sont priorisés pour les MAEC donc 8 sont présents sur le site.

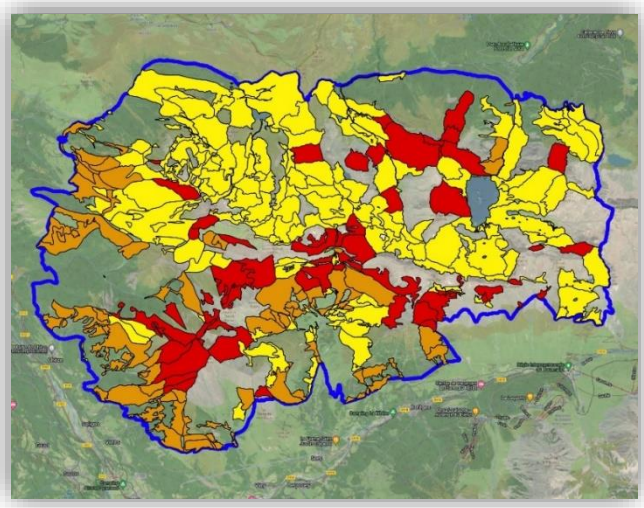

Les habitats éligibles aux MAEC sur le site présentent des niveaux de priorité différents : rouge = très fort ; orange = fort ; jaune = moyen. On retrouve alors :

- 4 habitats de pelouses
- 1 habitat de prairie humide à hautes herbes (mégaphorbiaies)
- 1 habitat de prairie de fauche (non concerné par les MAEC sur les territoires collectifs)
- 2 habitats de tourbières (zones humides)

Sur la carte ci-dessous on observe le périmètre du site découpé par les unités pastorales puisque les MAEC sont contractualisées avec les gestionnaires d'estives.

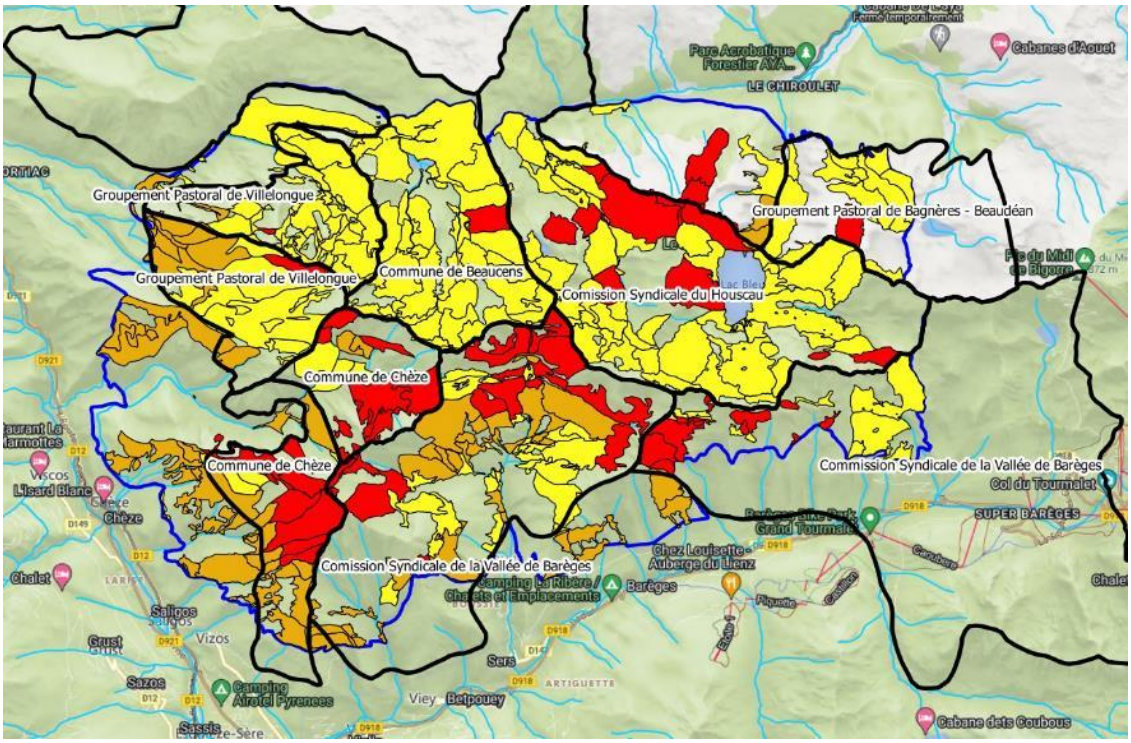

Le PAEC ayant été rédigé en 2023 il est encore possible de contractualiser en 2024 et 2025. Pour rappel, le document d'objectif est un plan de gestion qui définit les orientations et les mesures de gestion des habitats et des espèces et les moyens pour les mettre en œuvre. Il dresse un état des lieux des différents habitats d'estives qui composent les unités pastorales et propose un ensemble de mesures de gestion pouvant être contractualisées avec les partenaires impliqués. Ci-dessous sont proposés, de façon succincte, les différents diagnostics et propositions de gestion selon les différents quartiers pastoraux (groupements pastoraux, commission syndicale, territoire communal…) que l'on retrouve dans le docob (7/13 fiches actions en lien avec l'activité pastorale). Les codes mentionnés correspondent aux habitats présents sur l'unité pastorale : 6210 Pelouses à Brachypode – 6230 Pelouses à Nard – 6140 Pelouses à Gispet – 6170 Pelouses calcaires.

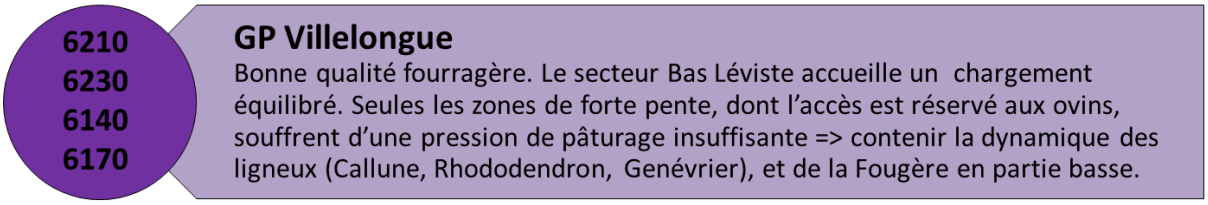

<u>Céline QUESSETTE (Mairie de Villelongue)</u> demande si l'état dressé est actuel ou ancien ? Réponse : le diagnostic présenté date de l'élaboration du docob soit de 2007. Il y a donc certainement des choses qui ont évolués depuis.

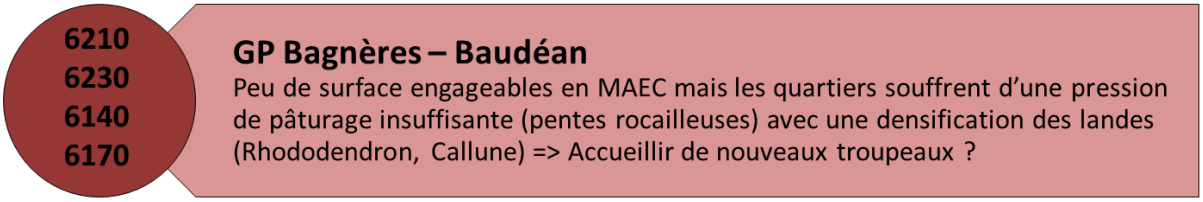

<u>Jean-Claude CASTEROT (Président du COPIL)</u> mentionne qu'un troupeau bovin (Aubrac possible) est présent sur la montée au Chiroulet mais la déprise se fait tout de même ressentir.

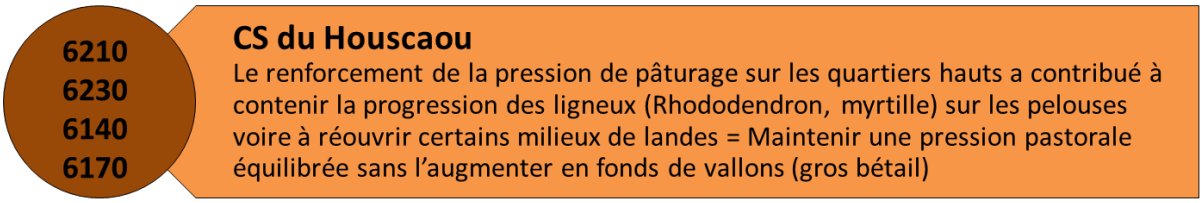

<u>Jean-Claude CASTEROT (Président du COPIL)</u> précise qu'une MAEC avait été mise en place sur le secteur du lac bleu / lac vert entre 2017 et 2020. La mise en place de ce type de contrat demande de la rigueur dans les engagements. La mise en place de ces MAEC doit être impérativement menée avec le concours des éleveurs puisque l'ASP vient contrôler et vérifier le respect du cahier des charges. Ces contrats montrent réellement une attractivité financière pour le gestionnaire d'estive mais le travail en amont et la mise en place reste chronophage et demande beaucoup de rigueur dans la tenue du cahier des charges sur 5 ans avec une attente de résultats. La dernière MAEC mise en place a été perçue plutôt comme une contrainte malgré ses avantages.

Vincent BONEU (Région Occitanie) explique qu'en 2023, sur le département des Hautes-Pyrénées il y a eu 11 dossiers de MAEC souscrits pour une surface de 1818 ha.

Céline QUESSETTE (Mairie de Villelongue) rapporte que les engagements de ce type de contrat sont très difficiles à tenir notamment avec le taux de chargement qui peut évoluer d'une année sur l'autre. De ce fait, la commune de Villelongue n'est pas certaine de vouloir contractualiser.

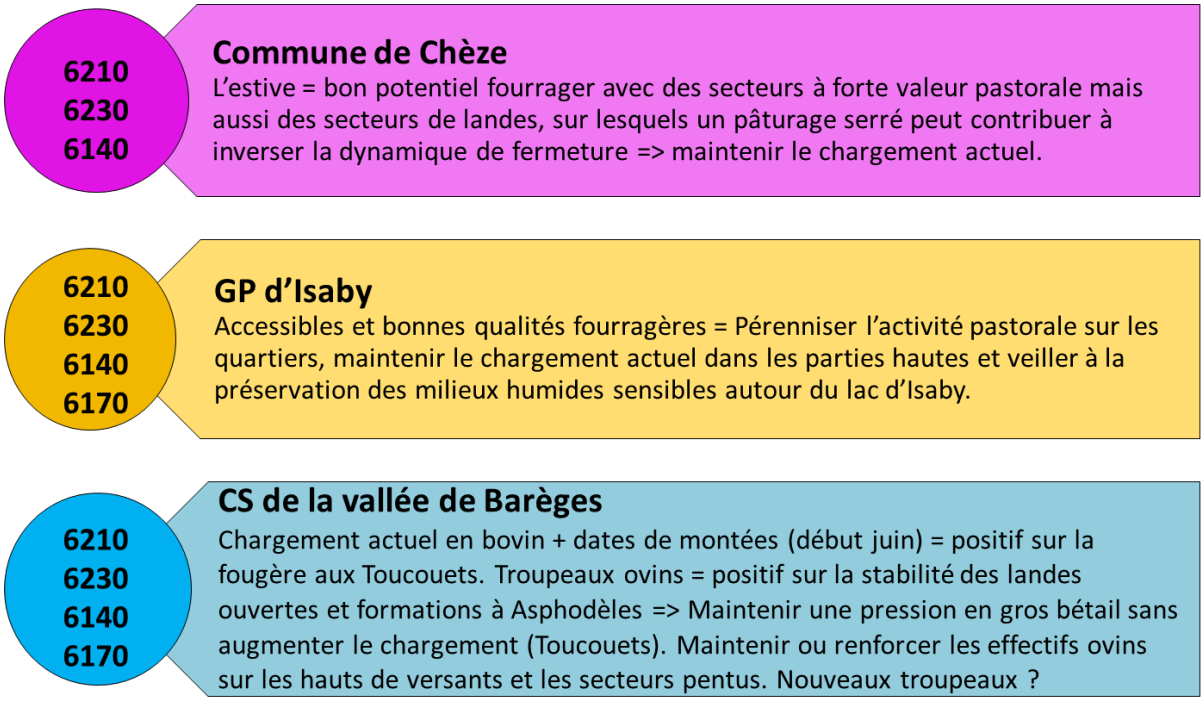

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) rajoute qu'il est prévu en 2024 de proposer une réunion, en collaboration avec le GIP CRPGE, aux gestionnaires d'estives du site afin de présenter les différentes possibilités d'engagements.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) annonce que sur la période estivale 2023, ont été employés des médiateurs pastoraux dans le but de sensibiliser sur le pastoralisme (comportements à adopter en présence des animaux, chiens en laisse / liberté face aux chiens de troupeaux ect…). Ces personnes avaient déjà des compétences dans le domaine du pastoralisme et ont également été formés sur le terrain par les agents du parc national, le GIP CRPGE, l'OFB. Il s'agissait d'un binôme qui naviguait sur les vallées des gaves et notamment sur les Hots Spots touristiques (Hautacam pour le site du Lac bleu). L'idée est de renouveler le binôme, voire d'en prendre un second, les deux prochaines années, et feront en sorte que vous, animateurs Natura 2000, soient intégrés au projet.

Jean-Claude CASTEROT (Président du COPIL) fait part de sa rencontre avec le binôme, présenté par le GIP CRPGE. Une chance d'avoir eu ces profils de personnes qui étaient dans la relation, le conseil et la discussion et non dans la répression.

Wendy LESNIAK (Animatrice Natura 2000) demande s'il s'agissait de services civiques et si le Parc National des Pyrénées avait eu des retours quant à cette expérience ?

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) répond que non, nous avons employés deux contractuels. Il y avait un binôme dans chaque Unité Territoriale : un en vallée d'Aure, un en vallées des gaves et un sur le Béarn. Les retours ont été très positifs notamment de la part des gestionnaires qui ont vu ces binômes comme un renfort aux activités pastorales. Mais dans l'ensemble les effets du maraudage restent tout de même difficiles à mesurer.

ANIMATION DU SITE

❖ Budget des prestations

Un petit récapitulatif budget des actions présentées précédemment :

Actions sur 2023 (185 j / 3 sites = 62 j)				Actions proposées pour 2024 (à valider par le conseil Régional)	
Prévues		Réalisées			
Animation CPIE	520 €	470 €	Réalisée	Animation CPIE	560 €
Animation EcoDels	250 €	185 €	Réalisée	Animation Eco Del's	500 €
Animation des MAEC GIP CRPGE	4 600 €	4 600 €	Réalisée	Panneau Isaby	1 194 €
Stagiaire MAEC	838 €	838 €	Accueilli	Etude chauves-souris	3 500 €
Formations	583 €	350 €	1 / 2 réalisées	Analyse génétique	641 €
				Animation des MAEC GIP CRPGE	4 800€
				Stagiaire MAEC	838 €
				Formations	650 €
Total	**6 791 €**	**6 443 €**		**Total**	**12 683 €**

Vincent BONEU (Région Occitanie) s'interroge sur le montant de la prestation du GIP CRPGE et sur les travaux effectués sur le site du lac bleu. Réponse : les montants totaux ont été divisés en trois car l'animatrice anime 3 sites Natura 2000. Sur le site du lac bleu, le travail s'est porté sur de la recherche, de la prise de contact, d'analyse de cartographie, sortie sur le terrain (secteur Villelongue) ect…. mais le plus gros du travail a été réalisé sur le site du Cabaliros.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) demande quel genre de profil nous recherchions pour le stagiaire 2024 car le PNP reçoit beaucoup de demandes de stage ? Réponse : étant donné qu'il travaillera sur les mesures

agro-environnementales sur les estives, nous recherchons un bon profil en botanique (et notamment sur les graminées).

❖ *Dotation biodiversité*

Partie présentée par Vincent BONEU (Région Occitanie) :

Créée en 2019, la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité vise à soutenir financièrement les communes rurales dont une part importante du territoire est consacrée à la protection de la biodiversité (pour notre cas Parc National des Pyrénées et Natura 2000). Ces communes doivent répondre à certains critères d'éligibilité :

- commune recouverte à plus de 50% par un site N2000
- commune de moins de 10 000 habitants
- potentiel financier par habitants inférieur au double du potentiel financier moyen par habitants des communes de la même strate démographique

2 communes sont éligibles sur le site du Lac bleu, Léviste :
- Beaucens : 3 429 €
- Villelongue : 3 673 €

Depuis cette année, ce montant est identifié dans les budgets des communes. Lorsque cette dotation est sortie, elle a suscité beaucoup de débats pesant le pour et le contre de son utilité puisqu'elle n'impose pas aux communes de réinjecter l'argent dans les actions pour la préservation de la biodiversité. De ce fait, **pour continuer à bénéficier de cette dotation, plus les communes utiliseront cette somme à bon escient en faveur de l'environnement, plus le Ministère pourra défendre ces budgets.** A contrario, si les communes décident d'utiliser la totalité de cette dotation pour tout autre projet, à la longue, cette aide aux communes pourrait être amenée à disparaitre.

Céline QUESSETTE (Mairie de Villelongue) demande comment identifier cette somme sur le relevé bancaire ? Réponse par Vincent Boneu : Depuis cette année, cette dotation est visible sous l'intitulé « aménités rurales ».

Jean-Louis PAMBRUN (Société de chasse Vic de Préchac) a soumis un exemple d'idée qui serait que la commune de Beaucens pourrait injecter 1000 € pour la conception du petit panneau du lac d'Isaby (partie présentée en pages 7 et 8). Plusieurs membres du copil ont trouvé l'idée intéressante !

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) souhaite savoir si le tableau des attributions de cette dotation était public et pouvait être consulté ? Réponse par Vincent Boneu : Oui elle est disponible sur internet.

Wendy LESNIAK (Animatrice Natura 2000) s'engage à fournir le tableau 2023 des dotations biodiversité lors de l'envoie du compte-rendu du copil.

Jean-Claude CASTEROT (Président du COPIL) trouve dommage de ne voir apparaître que 2 communes éligibles sur les 8 qui défendent la représentativité du site Natura 2000 malgré les critères.

❖ *Evaluation du Docob*

Le document d'objectif date de 2007 et nécessite une évaluation de son contenu de façon à voir si les propositions d'actions sont toujours actuelles et demande une simple mise à jour ou une révision totale. Si cette évaluation est actée, les marchés publics doivent être lancés en 2024 pour une évaluation en 2025.

Ludovic Olicard (CBN PMP) précise qu'une révision est beaucoup plus lourde qu'une mise à jour, par exemple la cartographie des habitats ne sera pas actualisée dans le cas de la mise à jour.

Vincent BONEU (Région Occitanie) ajoute que la CCPVG pourrait se porter volontaire pour réaliser cette évaluation en interne.

Wendy LESNIAK (Animatrice Natura 2000) répond qu'effectivement ça serait possible de le réaliser en interne notamment par moi-même, néanmoins cela risque d'être une tâche chronophage. En 2019, la CCPVG a fait appel à un prestataire, l'ONF, pour évaluer le docob du site du cabaliros. Ce n'est que 2 ans plus tard que le prestataire aura terminé sa mission…j'ai peur que ce travail soit trop conséquent pour mes moyens.

Jean-Louis PAMBRUN (Société de chasse Vic de Préchac) s'interroge sur le prix d'une évaluation de ce type. Réponse par Wendy LESNIAK : les tarifs varient d'un prestataire à un autre. Par exemple lors de l'évaluation du docob du site du Cabaliros, les tarifs s'étalaient entre 25 000€ (ONF) et 65 000€.

Vincent BONEU (Région Occitanie) estime qu'un montant de 10 000€ suffit amplement pour faire ce type de mission.

Ludovic Olicard (CBN PMP) explique qu'il faut bien préciser les attentes des maîtres d'ouvrage car souvent les prestataires confondent un peu évaluation et révision. Un avis externe peut-être intéressant et bénéfique pour l'évaluation, mais compte tenu que l'animateur du site connait très bien les objectifs de gestion ainsi que les acteurs du territoire il paraît pertinent que ce soit l'animateur qui mène l'évaluation d'autant plus qu'il n'y a pas de cahier des charges à concevoir.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) souhaite savoir qui a rédigé le Docob du site du lac bleu. Réponse : il a été rédigé par l'ONF. Elle ajoute qu'il est aussi possible de faire intervenir un contractuel sur ce type de mission.

Wendy LESNIAK (Animatrice Natura 2000) rapporte qu'en 2019, a été fait un travail par l'animatrice du site, pour chaque site Natura 2000, consistant à reprendre chaque fiche action du Docob et de notifier si l'action a été abandonnée / est prévue / est en cours. Malheureusement, suite à des problèmes techniques, la majorité des données du site du Lac bleu ont été perdues.

DISCUSSION OUVERTE

Jean-Louis PAMBRUN (Société de chasse Vic de Préchac) s'étonne de voir de moins en moins d'élus impliqués dans la politique Natura 2000. Les autres membres du Copil semblent être du même avis.

Jean-Claude CASTEROT (Président du COPIL) est navré de voir qu'à chaque réunion du comité de pilotage, il y a souvent les mêmes absents autour de la table selon les années.

Jean-Claude CASTEROT (Président du COPIL) rapporte qu'il a été sollicité par Nature En Occitanie (NEO) qui travaille sur un programme scientifique « Les Sentinelles du Climat ». Plusieurs espèces de faune et de flore indicatrice du changement climatique sont suivies, c'est le cas du Lézard de Bonnal qui est bien présent sur le site Natura 2000. Dans le but de recueillir différentes données météorologiques (température, couverture neigeuse…) ils ont souhaité mettre en place une petite station météo orientée sud sur le secteur du Col de Bareilles. Mais ne sachant pas où poser l'outil en question (protégé des troupeaux, du vent, et de la neige), NEO a fait appel à Jean-Claude pour sa connaissance du territoire afin de les aider à définir l'emplacement exact de la station météo.

Pour terminer, Wendy LESNIAK propose un questionnaire à remplir aux membres du copils pour connaitre les niveaux d'implication de chacun et connaître leurs attentes quant à leur intégration dans la mise en place des actions sur le site Natura 2000. Questionnaire joint à ce compte-rendu.

Jean-Claude CASTEROT clôt la séance aux alentours de 20h15.

Jean-Claude CASTEROT
Président du comité de pilotage
Président de la Commission Syndicale du Houscaou
Maire de Geu

COMMISSION SYNDICALE de la VALLEE du HOUSCAU